

délégués - en exercice ...	97
- présents	49
Pouvoirs	7
Total votants	56

Affaire n°095/09-2022

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE
POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT
D'ÉNERGIES, ET DES SERVICES ASSOCIÉS

NOTA :

Le Président certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché au siège du syndicat à
Tournan-en-Brie, le 20/09/2022

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

L'An deux mil vingt-deux le lundi 12 septembre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 5 septembre 2022 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Gladys Célanie

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Louis-Marie SAOUT, Jean-Claude OMNES, Jean-Michel METIVIER, Thomas BERTHON, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Loïc LE DIEU DE VILLE, Jacqueline MOERMAN, Nathalie SEMONSU, Eric PIOT, titulaires et Pierre MURON, Martine WESOLOWSKI, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB):
Pascale PRUNET, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):
Yannick PONCE, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
Denis THOUVENOT, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Jean-Pierre FOUBERT, Armando OURSEL, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Christine FLECK, Ziaïn TADJINE, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Géraldine MIRAT, Thierry MAURER, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Michèle BENECH, Stéphane BONNEL, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Jean-Claude DELAVAUX titulaires, Julie GYONNET, Bernard NENY, Régis THAUVIN, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. Caldonazzo à M. Maurer (CCBRC)
- de M. Devaux à M. Chatelot (CCBRC)
- de Mme Bernard à M. Meudec (CCBRC)
- de Mme Haller à Mme Célanie (CAPVM)
- de Mme Amara à M. Oursel (CAPVM)
- de Mme Trottier à M. Coquelet (CCPB)
- de M. Blanchard à M. Delavaux (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno Remond, Xavier Mauborgne, Cédric Leseine, Nathalie Dutriaux, Jean-Pierre Fernandes, Jérôme Rapillard,

Excusés : Jean-Paul Mosny, Patricia Casier, Eric Cantarel, Patricia Chauvaux, Alain Brucher Gilles Groslevin

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Joël Bigot (excusé), Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

François Warmez, Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

André Lefrançois (excusé)

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Thierry Tasd'homme, Pierre Vasseur

Excusés : Sofiane Ghozlane, Gérard Tabuy, Flora Phongprixia, Jean-Pierre Mouillot,

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric Sérafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Olivier Matherot, Frédéric Marcoux, Claude Seveste.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Eddy Bapelle, Etienne Leroy, Hugues Marcelot,

Excusés : David Vicente, Stéphane Robert, Jean-Claude Cocquelet, Jean-Claude Merakchi, Nathalie Robaeys, François Moratille

095/09-2022 Adhésion au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et des services associés

Vu le Code de la Commande Publique notamment l'article L.2313

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 25 mai 2022 du comité syndical du SDESM,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes ci-joint en annexe

Considérant que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010, la loi de consommation du 17 mars 2014 et la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 disposent de la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le programme et les modalités financières
- **APPROUVE** l'adhésion du syndicat au groupement de commande d'énergies et services associés,
- **APPROUVE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte constitutif de groupement de commande et tout acte ou mesure nécessaire à son exécution
- **AUTORISE** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants.

Délibération adoptée à l'unanimité .

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 13 septembre 2022.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.